

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NO SQ 2019**

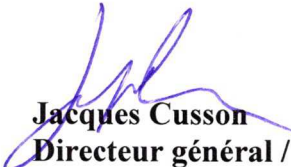
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 13 décembre 2019 le règlement numéro SQ 2019 relatif à la circulation, au stationnement, la paix et le bon ordre.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion donné le 20 septembre 2019
Dépôt du projet de règlement le 20 septembre 2019
Adoption du règlement le 13 décembre 2019
Avis de promulgation le 19 décembre 2019

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 19^e jour de décembre 2019

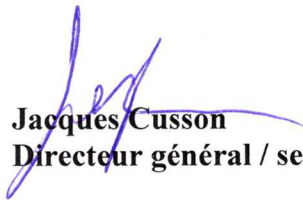


Jacques Cusson
Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Jacques Cusson, directeur général / secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 19^e jour de décembre 2019, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de décembre 2019.



Jacques Cusson
Directeur général / secrétaire-trésorier